

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Tableau des partis politiques congolais en 1963

Province	Parti majoritaire	Parti minoritaire		Partis en compétition (pluralisme)	Parti d'arbitrage	Section de parti de regroupement (1)	Section de parti nationaliste (1)
		dans les instit.	en dehors des instit.				
Kwilu Kwango Lac Léopold II	P.S.A. LUKA	P.R.A. (2) P.S.A.-G.	A.T.C.A.R.	AREK- UNILAC (+ M.N.C.-L.) R.D.A.			
	ABAKO		ALCO, RPC				
Luluabourg	U.N.C. (3)			PANAC (2) U.D.A. (2)	M.U.E.L. (2) P.C.N. (2) Ass. LULUA- FRERES	P.D.C.	M.N.C.-L.
Unité Kasaienne	COAKA (3)					RADECO P.D.C.	P.S.A.-G.
Sud-Kasaï Sankuru	P.D.C. (4)	PANACO (2)		M.N.C.-L. ANAMONGO (2) P.D.C.	M.S.M.	P.E.N. (2)	M.N.C.-L.
Lomami	M.U.B.	PABEKO (2) M.N.C.-L.	(3)			RADECO	

LES FORCES POLITIQUES

Nord-Katanga Katanga Oriental	BALUBAKAT CONAKAT	(3)	A.D.A. (2) PLOBA (2) U.C. P.N.A. (2)		P.E.N. (2)
Sud-Congo (Lualaba)	CONAKAT	A.T.C.A.R.			
Kivu Central			LINACO (2) CEREA REKO M.N.C.-L. A.R.P. UNERGA	P.U.M.C. (2) APODEC (2) → (3) →	P.E.N. (2) P.D.C. RADECO
Maniema Nord-Kivu	M.N.C.-L. CEREA	(3)		P.D.C.	
Haut-Congo Ituri Uele	M.N.C.-L. (modéré)			O.I.T.O. (2)	RADECO
Cuvette Centrale Moyen-Congo Ubangi	LINIMO PUNA MEDA (2)	P.D.C. ← (3)	M.N.C.-L. A.D.C. (2) M.N.C.-L. RADECO	M.N.C.-L. UNIDA (2)	P.D.C.
			P.N.P.- MEDERCO Ass. NGWAKA		

LES INSTITUTIONS CENTRALES

NOTES CONCERNANT LE TABLEAU.

(1) Dans les 3 premières colonnes, les noms des partis encadrés désignent les sections locales de partis de regroupement ou de partis nationalistes qui se sont régionalisés. On a mentionné dans les deux dernières colonnes les sections locales de semblables partis, qui n'ont pas encore pris position dans la vie politique provinciale.

(2) **Index des nouveaux partis cités :**

A.D.A. (Alliance Démocratique Africaine) : fondé au début 1963. Leader : A. KAPWASA.
A.D.C. (Alliance Démocratique Congolaise) : fondé en octobre 1963. Leader :

T. SCHOMBE.

ANAMONGO (Association des Ankutshu Anamongo) : anciennement UDAMO.

APODEC (Alliance Populaire d'Organisation Moderne dans la Démocratie pour l'Émancipation Congolaise) : fondé en septembre 1963.

LINACO (Ligue Nationale Congolaise) : fondé en octobre 1963.

MEDA (Mouvement pour l'Évolution Démocratique en Afrique) : fondé en septembre 1963. Leader : R. TWANA.

M.U.E.L. (Mouvement pour l'Union et l'Entente Lulua) : fondé en 1962.

O.I.T.O (Organisation Intérieure des Topoke) : fondé en septembre 1963. Leader :

A. AFULUTHA.

PABEKO (Parti des Bena-Koshi) : fondé en 1963. Leader : BAPA-MBANZE.

PANAC (Parti National Chrétien) : se sépare de l'U.N.C. en février 1963. Leader :

S. KAYEMBE.

PANACO (Parti National Congolais) : fondé fin 1962 : Leader : P. DINANGA.

P.C.N. (Parti de la Concorde Nationale) : se sépare de l'U.N.C. en 1963.

P.E.N. (Parti de l'Entente Nationale) : fondé fin 1963.

PLOBA (Parti de la Libre Opinion Bantoue) : fondé au début 1963.

P.N.A. (Parti National Africain) : fondé au début 1963.

P.R.A. (Parti de Regroupement Africain) : anciennement ABAZI. Leader :

MBWANKIEM.

P.U.M.C. (Parti de l'Unité Médiatrice Congolaise) : fondé en septembre 1963. Leader :

P. KAJANGU.

R.P.C. (Rassemblement Progressiste Congolais) : fondé en juillet 1963. Leader :

A. PINZI.

R.P.L. (Rassemblement des Peuples Luba) : fondé en novembre 1963. Leader :

J. NGALULA.

U.D.A. (Union Démocratique Africaine) : se sépare de l'U.N.C. au début 1963. Leader :

A. LUBAYA.

UNIDA (Union Démocratique Africaine) : fondé au début 1963.

En ce qui concerne les autres partis, on se référera à l'étude de E. Bustin sur « Les Partis Politiques en Afrique » (*Études Congolaises*, août-septembre 1962, n° 7).

(3) Le sens des flèches indique les fusions ou les scissions de partis.

(4) Le R.P.L. s'est constitué en vue de former un parti unique pour la province du Sud-Kasaï.

Aux yeux des observateurs congolais, la limitation du nombre des partis et, a fortiori, l'avènement d'un parti unique au Congo, ne semblaient pas possibles avant longtemps, malgré certaines expériences provinciales (1). Celles-ci pouvaient difficilement réussir, même en cas de forte homogénéité ethnique. Les pouvoirs qui tenteraient d'établir le parti unique, à ce moment, n'auraient pas les moyens suffisants pour imposer aux autres partis la constitution d'une formation monolithique ni pour empêcher de nouveaux partis de se créer.

Toujours sur le plan des structures des partis en général, le rôle des leaders agissants et leurs positions personnelles ont continué à être déterminants.

Les partis congolais restèrent aussi des organisations à base régionale, c'est-à-dire « ex-centriques ». Une autre caractéristique persistante des partis congolais dans leur ensemble révèle qu'ils sont davantage le résultat des événements que l'expression d'une idéologie.

(1) Par exemple au Sud-Kasaï, avec le R.P.L., Rassemblement des Peuples Luba. Expérience qui ne fut d'ailleurs pas concluante, car elle permit le regroupement de plusieurs partis opposés au président provincial du Sud-Kasaï (membre fondateur du R.P.L.), qui poursuivirent leur action jusqu'en 1964.

2^o) L'Abako.

L'évolution de l'Abako en 1963 a été marquée par les congrès de juin et d'août (1). Celui de mai tenta d'opérer une réconciliation des dissidences à Léopoldville. Le 1^{er} juin, une assemblée de militants de l'Abako et de membres des partis dissidents, réunie à Léo, approuvait la Charte suivante :

Charte des partis politiques œuvrant dans le Kongo Central.

Les partis politiques ABAKO - ALCO - UDEA - PNCP - AFBA etc... co-signataires de la présente Charte, réunis en assemblée extraordinaire tenue en date du 1^{er} juin 1963, après avoir examiné l'évolution de la situation politique et sociale qui prévaut dans la Province du Kongo Central depuis l'installation de ses institutions officielles, ont constaté :

- qu'une campagne de dénigrement a été orchestrée par certains dirigeants politiques avides de pouvoir au détriment de leurs amis politiques de la lutte anticoloniale;
- que certains combattants de valeur ont été écartés sous prétexte d'avoir vendu le droit foncier du peuple mukongo, alors que depuis l'accession du Congo à son indépendance aucun acquéreur, qu'il soit communiste ou impérialiste, n'est venu réclamer cette terre;
- que l'ambition et la mauvaise foi manifeste des hommes au pouvoir au Kongo Central étaient le seul mobile de ces calomnies et partant de la misère du peuple;
- que par voie de conséquence, le peuple divisé en plusieurs fractions fut privé de la collaboration active des autres citoyens;
- que les populations du Kongo Central et d'ailleurs sont privées de leurs libertés démocratiques ainsi que de leurs droits civils, politiques et syndicaux;
- que ces actes portent atteinte à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- que le partage du revenu provincial se fait sur des bases discriminatoires, les dirigeants, leurs familles et les quelques opportunistes se réservant la part du lion;
- que la situation créée dans la Province du Kongo Central par la démagogie des uns et le machiavélisme des autres est grave de conséquences;
- que l'incapacité coupable dont font preuve les dirigeants actuels ne fait que faire sombrer la Province du Kongo Central dans la misère la plus noire;
- que la corruption aidant, ces mêmes dirigeants se sont désintéressés du sort des combattants angolais;
- considérant qu'en poursuivant cette politique pleine de sophisme l'on ne fait qu'accroître la misère du peuple et ainsi retarder le progrès;
- considérant que la division s'est implantée parmi le peuple indivisible de cette province;
- considérant que l'heure du dialogue constructif a sonné;
- considérant que le temps de démagogie et de diffamation est révolu;
- considérant que l'heure est aux actes;
- considérant que la pluralité d'organisations politiques constitue un facteur d'émulation dans une démocratie, mais non de division d'un peuple;
- considérant que liberté n'est pas licence;

(1) *Les partis politiques congolais*, Dossier documentaire, C.R.I.S.P., n° 1, pp. 9-11.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- considérant que le but suprême de cette Charte consiste à assainir les relations sociales entre les hommes et à permettre à tous de coopérer à la reconstruction du pays;
 - considérant que les Africains sont solidaires dans leurs luttes contre les impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes;
 - considérant que la politique économique et sociale semi-coloniale du Gouvernement de la Province du Kongo Central ne répond pas au mieux aux intérêts et aspirations des populations laborieuses et paysannes de cette province, et ne peut, par contre, leur permettre de sortir de l'humiliant et affamant sous-développement;
 - considérant que le sentiment régional est devenu de nos jours un tremplin des incapables dans leur course au pouvoir;
 - attendu que tous les citoyens congolais sont égaux devant la loi;
 - décidant de défendre inlassablement par tous les moyens et en toutes circonstances les libertés fondamentales acquises au prix de beaucoup de sacrifices;
 - réaffirment leur engagement indéfectible à la Charte Universelle des Droits de l'Homme;
 - condamnent les actes qui portent entrave à l'action des autres organisations politiques, chaque citoyen étant libre d'adhérer à tel ou tel parti qui rencontre son opinion;
 - dénoncent l'emploi de la contrainte pour obliger les citoyens de faire partie d'une organisation déterminée (cfr. art. 18 à 21) stipulant :
« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.
Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de reprendre sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.
Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.
Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis.
Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».
 - s'élèvent contre les arrestations et détentions préventives arbitraires pratiquées par les dirigeants du pays
 - lancent un appel pathétique aux autorités du Kongo Central en particulier et du Gouvernement Central pour qu'elles respectent et appliquent la Charte Universelle des Droits de l'Homme;
 - exigent que l'économie du Kongo Central soit orientée vers la satisfaction des besoins de l'Homme et non vers le profit individuel;
 - s'indignent du mutisme du Kongo Central devant le drame angolais;
 - décident de lutter pour que chaque citoyen trouve la place qui lui revient suivant ses capacités et mérites;
- En conséquence, les co-signataires de cette Charte déclarent sur leur honneur adhérer à la politique de réconciliation tracée et s'engagent solennellement à prendre

LES FORCES POLITIQUES

une part active dans la défense des droits fondamentaux de chaque parti au cas où ces droits seraient méconnus par l'une ou l'autre autorité.

Pour l'Abako, Pour l'Alco, Pour l'Udea, Pour le PNCP, Pour l'Afba,
sé/ sé/ sé/ sé/ sé/
R. BIKEBI. D. KANZA. MANZOANGANI. Y. MABANDA. GAFANI.

(*La Voix du Tiers-Monde*, n° 7, 16 juin 1963) (1).

Le congrès du mois d'août fut beaucoup plus important. MM. Kasa-Vubu (Président de la République) et Moanda (Président du Kongo Central) étant trop occupés par leurs fonctions, la direction de fait du parti semble avoir passé à M. Zola.

Le congrès de Thysville fut un échec en ce qui concerne la résorption des dissidences (A.L.C.O., P.N.C.P., U.D.E.A., R.P.C. et A.F.B.A.).

Le congrès de Thysville (25 août - 4 septembre) constitue une date essentielle dans l'histoire de l'Abako (2). Le congrès de Kisantu (décembre 1959) avait été avant tout une réunion de dirigeants nationalistes dans un contexte de décolonisation. Celui de Binza (août 1962) marquait l'aboutissement des efforts du parti pour la reconnaissance d'une province mukongo (Kongo Central). Celui de Thysville, en 1963, réunit pour la première fois une large représentation de la population et ses dirigeants pour discuter de problèmes concernant l'existence de l'Abako (3).

Congrès de Thysville : Rapport de la Commission des affaires générales. (Extraits.)

La Commission qui a pris connaissance de toutes les prises de position ne peut s'empêcher de résumer à l'intention des congressistes les points autour desquels ont tourné la plupart des pétitionnaires à savoir :

Politique et réforme statutaire.

- 1) Réorganisation du parti,
 - a) Maintien du vocable Abako.
 - b) Intégration du parti Abako dans une formation politique à caractère national tout en conservant son autonomie pour les problèmes internes de sa province.
 - c) Démission de l'ancien comité central ou son étoffement par des éléments représentant tous les territoires.
 - d) Fixation de la direction du parti à l'intérieur de la province ou à Léopoldville.
 - e) Adoption d'une doctrine du parti.
 - f) Inventaire fouillé du patrimoine du parti.
- 2) Création de nouveaux territoires.
- 3) Scission de certains territoires.

(1) Organe du P.N.C.P. Voir pp. 197-199 la déclaration faite le 1^{er} juin par M. Yvon Mabanda.

(2) « Le Congrès de l'Abako », article de L.C.M. dans *Etudes Congolaises*, oct. 1963, n° 8, vol. V, pp. 34 à 41.

(3) Pour une information plus complète sur le déroulement des travaux, sur les statuts et les structures du parti, voir *Etudes Congolaises*, octobre 1963.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- 4) Création de communes rurales.
- 5) Erection des centres Boma, Matadi et Thysville en villes.
- 6) Révision du mode de présentation des candidats lors des prochaines élections.
- 7) Lutte contre le régionalisme et maintien de l'unité et de l'indivisibilité du peuple mukongo.

Economico-Sociale.

- 1) Amélioration du niveau de vie des populations :
 - a) Approvisionnement intensif des biens de consommation.
 - b) Aide intensive du gouvernement aux commerçants congolais et aux classes moyennes.
 - c) Evacuation des produits agricoles vers les grands centres.
 - d) Amélioration du réseau routier existant et création de nouvelles routes.
- 2) Construction d'hôpitaux et dispensaires en tenant compte de la distance entre les régions.
- 3) Installation d'écoles officielles dans toutes les régions de la province.
- 4) Situation dramatique des victimes des inondations de Boma.

Fait à Thysville, le 1-8-1963,

Le Président de la Commission,
BIA P. R.

PROGRAMME DU PARTI : POLITIQUE GENERALE.

- 1) *Exposé des motifs.*

L'Abako a été paradoxalement longtemps accusée de séparatisme, de tribalisme outré et de xénophobie.

Tout Congolais honnête reconnaîtra combien notre Parti fut le premier promoteur de l'Indépendance du Congo et comment il fut le premier martyr du régime colonialiste. Personne n'a oublié ni le manifeste de l'Abako, qui dès 1956 réclamait un véritable dialogue politique, ni la répression des aspirations de Simon Kimbangu et d'André Matsua, ni les événements du 4 janvier et les arrestations arbitraires qui s'ensuivirent, ni enfin le rejet des attermolements colonialistes ou le faux-fuyant de l'Indépendance progressive.

- 2) *Positions du Parti.*

Le Congrès de l'Abako réuni à Thysville du 25 août au 4 septembre 1963 tient à rappeler la position du Parti sur les problèmes de politique nationale et internationale.

I. — Politique intérieure.

A) *A l'échelon provincial*, outre les nombreux problèmes propres au Kongo Central lesquels ont retenu l'attention des congressistes et ont fait l'objet de vœux, recommandations et résolutions, notre Parti affirme sa satisfaction en l'instauration des nouvelles provinces.

Le Congrès adresse les chaleureuses félicitations du Parti aux élus bakongo pour leur action efficace qui a, contre vents et marées, obtenu la création de ces provinces.

Nous tenons à souligner combien ridicule et hypocrite est la peur de certains de nos concitoyens à employer le mot de « *Etats Fédérés* ». D'ailleurs ce qui compte pour nous c'est moins les termes que leur contenu. Les « *lands* » ouest-allemands n'ont rien à envier aux Etats des U.S.A., ni les cantons helvétiques aux républiques soviétiques.

L'Abako réaffirme sa foi au succès des jeunes provinces en dépit du démarrage forcément difficile pour l'une ou l'autre d'entre elles.

LES FORCES POLITIQUES

Notre Parti exige pour leur bonne réussite le libre exercice de toutes les compétences non expressément reconnues au gouvernement central, soit en matière législative, soit en matière financière. Sans autonomie réelle, l'installation des provinces serait un leurre et une comédie grotesque.

Le gouvernement central doit d'ailleurs savoir qu'il y va de l'honneur national que les provinces marchent à merveille. Et nous tenons à stigmatiser les mesquineries de certains de ces ministres qui s'amuse à provoquer des incidents et à créer délibérément des conflits artificiels.

B) Aussi à l'échelon national, pour éviter ces manœuvres, l'ABAKO a toujours proposé et propose encore solennellement les points suivants :

a) sur le plan des institutions :

- une constitution et une république fédérales avec un chef d'Etat issu d'un corps électoral présidentiel élargi;
- un parlement bicaméral avec un sénat géographique;
- des juridictions judiciaires indépendantes;
- une administration compétente et intègre;
- une armée et une police bien entraînées et loyales.

b) sur le plan politique :

- un régime de *multipartisme restreint* d'où puissent se dégager quelques tendances nationales seulement permettant des gouvernements stables;
- une sincère collaboration avec tous les partis démocratiques et fédéralistes;
- le libre exercice des libertés politiques à tous les citoyens;
- l'extension du suffrage universel à tous les Congolais et à toutes les Congolaises âgés de 18 ans;
- les élections communales dès la fin de cette année 1963;
- les élections législatives en 1964;
- la réconciliation nationale et le pardon au bénéfice des détenus et exilés politiques sauf ceux de droit commun.

II. — Politique extérieure.

Internationalement reconnue comme le porte-flambeau du Congo sinon de toute l'Afrique Centrale, l'Abako a trop longtemps fait les frais de ses détracteurs.

Elle tient à lever ces équivoques dues souvent à des malveillances. L'Abako, en dépit de ses objectifs institutionnels et politiques propres, affirme son non-alignement et proclame son neutralisme positif.

L'Abako dénonce l'immixtion des pays voisins dans les affaires intérieures à chaque Etat.

Elle ne peut cependant se faire la complice du colonialisme et prêtera son assistance aux frères qui luttent encore pour leur indépendance.

Relations interafricaines.

Le Congo a une vocation africaine et même panafricaniste. Sa position centrale et dominante en Afrique Noire lui fait un devoir de devenir le conciliateur entre les différents courants qui se partagent l'Afrique. L'unité africaine que nous voulons ardemment doit être de caractère communautaire et non totalitaire.

Relations avec les pays plus développés.

Sans doute le Congo doit coopérer avec tous les pays, conformément à sa politique de non-alignement; mais il est préférable pour lui de le faire avec des pays de libre démocratie, moins susceptibles que les autres de vouloir attenter à sa souveraineté; la

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Belgique doit avoir une préférence à cause des intérêts qui la lient au Congo et ce malgré les différends qui ont opposé les deux pays. Car le gouvernement actuellement au pouvoir en Belgique a donné les preuves du respect qu'il a pour la souveraineté de notre pays.

III. — En conclusion.

Les tâches du Parti dans l'édification de l'État du Kongo Central dans les développements de la démocratie et la promotion de l'évolution.

La conscience du Parti, née de la révolution du 4 janvier 1959, a joué un rôle prépondérant et une partie historique en assurant la victoire du Parti sur le régime d'exploitation de l'homme par l'homme.

Les tâches du Parti restent multiples :

- assurer cette victoire d'une manière définitive;
- la suppression des classes exploiteuses;
- la confection d'une démocratie véritable;
- la transformation de l'État en organe qui traduit les intérêts et la volonté de l'ensemble du peuple;
- l'organisation des bases spirituelles, matérielles et techniques de l'évolution;
- assurer le contrôle de la mesure du travail et de la consommation;
- assurer le mieux-être;
- protéger les droits et les libertés des citoyens;
- éduquer les masses populaires dans l'esprit d'une discipline consciente et d'une attitude de l'évolution envers le travail;
- assurer au mieux la dépense et la sécurité des populations;
- développer la collaboration fraternelle entre tribus, régions et peuples;
- défendre la cause de la paix internationale et entretenir des relations normales avec tous les pays.

RESOLUTIONS GENERALES (Extraits).

Sur recommandation de la Commission politique, le Congrès arrête :

Résolution n° 1.

Le Congrès maintient le Comité central avec obligation de l'élargir en tenant compte de la représentativité régionale.

Résolution n° 2.

Le Congrès maintient M. Joseph Kasa-Vubu dans ses fonctions de Président Général du Parti.

Résolution n° 3.

En attendant la construction des bâtiments à Songololo, le siège provisoire du Gouvernement est maintenu à Binza. Les chefs des terres de cette localité sont invités à céder le terrain nécessaire à l'installation des institutions et des bâtiments devant abriter tous les services administratifs.

Résolution n° 4.

Toutefois, les Ministères des Travaux publics, Affaires Economiques et de l'Agriculture doivent s'installer à l'intérieur de la Province, en l'occurrence Thysville. Les autres Ministères restent à Binza.

Le Congrès recommande la réintégration du Centre de Kintanu au Territoire de Thysville (...).

LES FORCES POLITIQUES

Résolution n° 8.

Le Congrès recommande à l'Assemblée Législative du Kongo Central que la vacance de siège à l'Assemblée causée par le départ d'un député kwilois soit occupée par les frères bateke selon la loi.

Résolution n° 9.

Le Congrès adopte la non-violence politique qui a été suivie par l'Abako et qui nous a toujours donné la victoire sur nos adversaires. Cependant en cas d'agression volontaire, les membres peuvent engager une riposte proportionnelle ou une poursuite judiciaire.

Résolution n° 10.

Le Congrès demande au Parti de requérir la cour constitutionnelle pour la révision de la loi neutralisant la ville de Léopoldville.

Le Congrès demande le respect de la démocratie dans la ville de Léo et rejette toute nomination partisane sans passer par les élections. Le Congrès demande ensuite l'intégration inconditionnelle des zones annexes dans le Kongo Central lors de la fixation des limites de la ville de Léopoldville.

Résolution n° 11.

Le Congrès recommande au Parti d'inviter le Gouvernement à veiller au respect des droits fonciers, à punir sévèrement les usurpateurs et à lever immédiatement les mesures interdisant les tribunaux de trancher les litiges fonciers (...).

Résolution n° 15.

Région de Kimvula.

-- Etant donné que l'ordonnance ouvrant le référendum dans la région de Kimvula est signée;

— Le Congrès recommande au Parti de faire tout ce qui est de son pouvoir pour activer l'exécution de ce référendum. Après le référendum, le Gouvernement est tenu de reconnaître l'entité territoriale de la région de Kimvula.

(...)

Résolution n° 17.

M. Nzeza-Landu Edmond - Conseiller à vie.

— Etant donné que la Commission s'est prononcée pour le maintien du Comité Central du Parti;

— Attendu que M. Nzeza-Landu E. fait partie de ce comité et que de par son maintien, M. Nzeza-Landu E. est de facto maintenu;

— Attendu que M. Nzeza-Landu E. a un titre honorifique de fondateur : la Commission confirme la nomination de M. Nzeza-Landu Edmond comme conseiller national à vie et fondateur à condition qu'il renonce publiquement à ses activités dissidentes.

N.B. — M. Nzeza-Landu E. a renoncé publiquement à ces activités.

Réconciliation avec les leaders dissidents.

Exposé des motifs.

Les pétitions de nombreuses délégations requièrent que notre Parti fasse le premier pas et tende la main aux frères bakongo, surtout à certains leaders politiques qui ne militent plus dans les rangs de l'Alliance des Bakongo.

De l'examen de ces requêtes, il ressort qu'elles traduisent le sentiment profond du peuple mukongo soucieux de garder l'unité de tous les fils de Ne-Kongo.

— Attendu que ces requêtes tendent à raffermir l'unité mukongo, et que cette réconciliation évitera la scission au sein de notre peuple.

— Attendu que les hommes passent, la nation demeure.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- Vu l'appel lancé par le Chef de l'Etat pour la réconciliation nationale.
- Vu ce qui précède : le Congrès recommande aux dirigeants actuels de l'Abako
 - 1) de passer l'éponge sur les discordes du passé et offrir aux leaders dissidents le pardon tant souhaité par la nation congolaise que par la population mukongo, après les avoir entendus;
 - 2) de prendre contact avec les frères égarés pour les persuader de rentrer dans le bercail;
 - 3) les dissidents peuvent être admis dans un comité à condition qu'ils fassent une demande par écrit;
 - 4) d'admettre les dissidents dans le Parti à condition qu'ils fassent une demande honorable par écrit.

Recommandations.

- Etant donné notre adhésion unanime au respect intégral des libertés fondamentales reconnues et garanties.
- Etant donné que nos populations ont librement accepté l'unité dans la diversité et la réconciliation nationale.
- Attendu que la sécurité des populations paisibles ne peut être garantie que par une force de l'ordre bien disciplinée.

Le Congrès de l'Abako réuni à Thysville du 25-8 au 4-9-1963, recommande au gouvernement :

- 1) de garantir la sécurité de circulation des biens et des personnes sans distinction aucune;
- 2) de lutter énergiquement contre le régionalisme, au besoin par un édit;
- 3) de réorganiser la police provinciale.

3°) Le P.N.C.P.

Le P.N.C.P. (Parti National de la Convention du Peuple) est un parti nationaliste né en 1962 d'une dissidence de l'Abako (1). Ses préoccupations nationales le firent s'opposer énergiquement à la création de nouvelles provinces.

En 1963, il durcit sa position à la suite de la mise en congé du Parlement. Au début octobre, le P.N.C.P. participa à la création de l'U.P.A.N.A. et la plupart de ses leaders (notamment E. Lonji), rejoignirent le C.N.L. à Brazzaville (2).

Hommage du P.N.C.P. au valeureux combattant Patrice Lumumba.

17 janvier 1961, une tragique nouvelle jetait le Congo dans l'épouvante, Patrice Lumumba, Chef du 1^{er} Gouvernement Congolais, venait d'être assassiné lâchement par l'ignoble clique de Moïse Tshombe au service de l'impérialisme international, et le monde entier en fut consterné.

En ce jour commémorant le 2^me anniversaire de la mort affreuse de celui qui fut l'exemple du patriotisme congolais et l'ardent défenseur de l'unité africaine, le Directoire

(1) *Les Partis Politiques Congolais*, Dossier Documentaire n° 1 du C.R.I.S.P., pp. 88-89.

(2) Leaders du P.N.C.P. (1963) : Yvon Mabanda, Denis Manoka, Albert Dovele, Emmanuel Lonji.

LES FORCES POLITIQUES

du P.N.C.P., au nom de tous les militants et sympathisants, rend un vibrant hommage à l'auguste disparu.

En cette journée mémorable, le Directoire du Parti National de la Convention du Peuple, réalisant que l'organisation au Congo d'une conférence du Pafmecs, l'action armée entreprise par l'O.N.U. au Katanga, l'orientation de la politique intérieure et extérieure du Gouvernement actuel de la République telle qu'elle a été récemment énoncée par son Ministre des Affaires Etrangères Justin Bomboko au cours d'une interview qu'il a accordée à un correspondant de l'Agence de presse Inbel, sont les mêmes voies qu'avait voulu suivre l'ancien premier Ministre Patrice Lumumba pour sauver le Congo et son peuple, demande au Gouvernement de la République de rendre justice et de réhabiliter devant la Nation le nom souillé et traîné dans la boue de Patrice Lumumba tombé victime d'une incompréhension regrettable que sa politique avait rencontrée à l'époque auprès de certains de ses propres compatriotes et des calomnies ignominieuses lancées à son endroit par la coalition monopoliste étrangère.

Le Parti National de la Convention du Peuple demande au Gouvernement de la République de dépasser les rivalités personnelles et d'élever un monument en mémoire du patriote Patrice Lumumba devant le Parlement congolais à la place de celui du Roi Léopold II dont la place se trouve actuellement dans le grand musée national; de décoloniser le boulevard Albert I^{er} et de le baptiser «Boulevard Patrice Lumumba»; de rendre le nom de ce héros national permanent à l'esprit des populations congolaises du Sud-Katanga que Patrice Lumumba a voulu sauver des mains des mercenaires au service de l'impérialisme de l'O.T.A.N. en baptisant l'Université d'Etat d'Elisabethville «Université Patrice Lumumba»; d'autoriser l'affichage des photos de ce fidèle serviteur du peuple congolais dans les édifices publics et enfin de traduire Moïse Tshombe et ses complices devant un tribunal à constituer spécialement pour juger les crimes de cette importance.

Parti National de la Convention du Peuple.

Léopoldville, 17 janvier 1963.

Résolution du P.N.C.P.

Au cours de sa réunion hebdomadaire du 11 janvier 1963, le Directoire du Parti National de la Convention du Peuple, en abrégé « P.N.C.P. », a examiné l'évolution de l'action entreprise par l'ONUC pour liquider définitivement la sécession katangaise qui n'a trop duré que grâce à d'inavouables complicités qu'elle a trouvées chez certains hommes politiques congolais et à l'aide que n'ont cessé de lui apporter ceux qui avaient enfanté des organismes tels que l'OTAN et le Marché Commun dans l'unique but de poursuivre sous des formes nouvelles la colonisation des territoires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine récemment libérés.

Le Parti a pu constater avec vifs regrets que cette action qui relève du devoir de nos forces armées est accomplie aujourd'hui au prix des uniques sacrifices des troupes étrangères, comme si notre armée n'était entretenue que pour des parades et l'intimidation des populations paisibles.

Le comportement de certains Consuls étrangers installés à Elisabethville étant de nature à nuire aux bonnes relations que nous souhaitons entretenir avec les pays qu'ils représentent et à la pleine réussite des opérations engagées par l'O.N.U.C., le Parti National de la Convention du Peuple prie instamment le Gouvernement de la République de procéder à la fermeture immédiate de tous les Consulats se trouvant dans cette localité jusqu'à la légalisation des institutions qui régiront le Sud-Katanga.

Vu ce qui précède, le Parti National de la Convention du Peuple demande au Gouvernement l'envoi sans délai des troupes de l'A.N.C., seul acte pouvant concrétiser

LES INSTITUTIONS CENTRALES

aux yeux du peuple la réintégration véritable du Sud-Katanga au sein de la République, et l'arrestation de tous les responsables des crimes et des destructions qui se sont perpétrés au Katanga depuis plus de deux ans.

Le Parti National de la Convention du Peuple qui suit avec grande attention l'évolution de la situation créée au Katanga par les nouveaux colonialistes tiendra le peuple au courant des causes profondes de la non-réalisation de ce plan salulaire.

Le Parti espère qu'une fois l'unité recouvrée, le Gouvernement de la République réservera un châtiment exemplaire à tous les dilapidateurs des deniers publics et autres criminels et procédera courageusement à la décolonisation du pays tant sur le plan politique, économique que culturel.

Nos remerciements vont en ce moment au patriote Antoine Gizenga pour le souci de l'intérêt national dont il a fait preuve pendant l'époque très troublée qu'a traversé le pays en plaçant le trésor or de la République au Caire, à l'abri des mains des politiciens commerçants et trafiquants.

P.N.C.P.

Déclaration du 1^{er} Secrétaire Général du P.N.C.P., publiée dans « La Voix du Tiers-Monde », le 4 février 1963.

(Extraits.)

(...) Parmi les objectifs importants que le Parti National de la Convention du Peuple entend poursuivre, le plus urgent est l'affranchissement de l'homme congolais de l'esclavage tribal qui l'empêche de se servir de sa raison dans les affaires publiques, le rend incapable d'effectuer des choix positifs, de prendre des options réfléchies.

Parallèlement à cette action, le Parti National de la Convention du Peuple milite pour que se réalisent sur l'ensemble du territoire national les indispensables conditions de la conquête du pouvoir par ses membres dans l'unique et seul but de réaliser, courageusement, dans l'intérêt des masses laborieuses et paysannes, son programme d'expansion économique, de mieux-être social, de réhabilitation des valeurs morales et culturelles, de lutte contre l'ignorance, la maladie et l'injustice sociale; en d'autres termes, pour faire progresser le pays dans la voie du développement, de la paix, de la justice,

Nous ne pouvons envisager un autre moyen que celui-ci pouvant nous permettre de concrétiser nos plans, d'appliquer nos décisions.

On nous accusera d'être des ambitieux, des assoiffés de pouvoir, tant mieux. Nos adversaires doivent se rassurer : nous n'aspirerions pas à la conquête du pouvoir si ceux avec qui nous avons lutté hier pour arracher notre peuple des griffes du colonialisme, les mêmes qui détiennent depuis bientôt trois ans le pouvoir, ne violaient pas délibérément les principes de liberté et de neutralisme actif que notre pays avait proclamés à la face du monde, ne nous imposaient pas une restriction mentale, ne ruinaient, n'asservissaient, n'affamaient pas les populations, sans considérer qu'elles ont assez souffert et qu'elles ne peuvent plus aller au-delà de tant de souffrances.

Qu'ils sachent aussi que nous ne sommes pas des anti-gouvernementaux, encore moins des anti-parlementaires, mais nous ne voulons plus continuer à être mal gouvernés ou menés au hasard des circonstances. Bref, nous n'acceptons pas d'être tenus dans l'ignorance de ce que nous réserve demain. Que pouvons-nous encore attendre de ceux qui, bien que trop bien payés et ce régulièrement par le Trésor public, ne fournissent aucun travail appréciable et rentable pour le peuple et n'ont qu'un projet dans leurs bureaux : attendre l'aide extérieure qu'eux-mêmes empochent et les investissements étrangers qui, dans cette anarchie administrative chronique, ne viendront d'ailleurs pas ?

Seuls les gens trop bornés qui ignorent encore que ces profiteurs, ces cupides acquis à la cause étrangère, qui nous donnent l'impression que l'État c'est eux, qu'après eux c'est le déluge, ne savent comment créer le bonheur des populations, aider les masses

LES FORCES POLITIQUES

à surmonter les restrictions que la tradition et l'usage de l'inoubliable colonisation font peser sur leur conscience. Ils ont trahi la nation tout entière et assassiné la République en ce sens qu'au lieu de créer des industries, ils se sont acharnés à créer des provinces politiques pour mieux appauvrir les contribuables. C'est vous dire que si pendant plus de quatre-vingts ans nous avons été mangés par des loups, nous sommes depuis deux ans mangés par les poux.

(...) Certains souhaitent, comme par exemple la presse réactionnaire locale toujours à l'affût de toute sensation anti-communiste, la dissolution du Parlement, c'est-à-dire la privation pour le pays de ses institutions démocratiques et légales.

Voilà une solution qui n'a pas manqué d'étonner le Parti et d'inquiéter le peuple qui a encore en mémoire les crimes sans nom et les actes sordides qui ont suivi la première fermeture illégale du Parlement. Ce qui nous étonne encore plus c'est que les protagonistes de ce coup de malheur ne nous disent pas si c'est là le moyen de résorber la sécession katangaise, de donner à manger aux affamés, de loger les sans-toit, de soigner les malades ou simplement de sauvegarder les positions acquises par eux-mêmes et par l'impérialisme américain.

Allocution prononcée par le camarade Mabanda Yvon lors de la signature de la « Charte Politique » entre l'Abako, Alco, Udea, PNCP.

Excellence,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Amis de lutte,

Ce n'est ni en vaincu ni en vainqueur que le Parti National de la Convention du Peuple que j'ai le privilège de représenter ici, a accepté de signer conjointement avec les partis Abako, Alco, Udea, Afba, dont nous sommes très loin de partager toutes les opinions, la « Charte politique » traduisant notre position commune vis-à-vis du pouvoir ainsi que les principaux objectifs de notre lutte des jours à venir.

L'acte que nous poserons aujourd'hui en votre présence, n'est autre chose que le renouvellement de l'engagement que nous avons pris au moment où nous avons décidé de conduire notre peuple à l'indépendance et à la souveraineté.

Plusieurs d'entre vous se sont posé, à juste titre, la question de savoir pourquoi notre Parti porte le nom de la « Convention du Peuple ». Ce choix a ceci de significatif : cette appellation nous rappelle cet engagement d'autrefois, celui de libérer notre peuple de l'étreinte du colonialisme, de la misère, de la maladie, de l'ignorance et de le conduire au seuil de l'ère moderne.

En entrant dans le Parti National de la Convention du Peuple, nous n'avons pas seulement condamné le tribalisme et le régionalisme, mais nous avons aussi dépassé le cadre du patrimoine local pour le patrimoine national parce que le Congo a un impérieux besoin de nos énergies, de toutes nos énergies.

Si nous nous félicitons de la réussite de cette rencontre, c'est parce qu'elle a ceci d'important : le retour de l'Abako, jadis nationaliste et anti-colonialiste et livrée hier entre les mains d'aventuriers, d'ignobles diffamateurs, d'anarcho-fascistes, dans les rangs des combattants de la liberté du Congo et du Continent Africain.

Ce redressement de l'Abako n'a été rendu possible que grâce aux efforts inlassables et à la persévérance de patriotes tels que les Kanza, Manzoangani, Nzeza-Landu, Diomi, Bikebi, etc... qui, pour sauver le peuple, avaient décidé de supporter l'impopularité plutôt que de le trahir comme l'ont fait les profiteurs impatientes; ceux-là qui constituent aujourd'hui la bourgeoisie nationale.

Les précédents orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont stigmatisé leurs

LES INSTITUTIONS CENTRALES

supercherries, leur corruption, leur perversion. Vous sentez aujourd'hui que leur action qui consiste à éliminer les nationalistes des postes de commande ne sert ni le Congo ni son peuple, mais permet plutôt à l'impérialisme et au néo-colonialisme de prendre racine et force dans notre pays et de continuer leur lutte contre l'indépendance réelle des pays africains.

Pour vous en convaincre, chers compatriotes, comparez vous-mêmes ce que le Congo voulait devenir à ce que le Congo risque de devenir. Ne voyons-nous pas aujourd'hui tous ceux qui avaient participé à la répression du 4 janvier 1959, ceux-là qui avaient organisé l'assassinat de tout un peuple, la mutinerie de l'armée et de la police, saboté notre économie, notre monnaie et qui, sur toute la longue route de la colonisation avaient refusé de nous considérer comme des hommes et avaient systématiquement freiné notre épanouissement, revenir en bienfaiteurs réorganiser nos forces de l'ordre, notre enseignement, notre économie. On se demande alors si nous ne sommes pas tombés dans un nouveau colonialisme. Le fait est que jamais une lutte héroïque n'a été trahie par ses dirigeants comme l'est la lutte pour sa dignité et son mieux-être de notre peuple.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, Princes des Eglises, qui assistez en témoins passifs à cette tragédie, pour vous demander, si le temps n'est pas venu de méditer sur l'enseignement que vous prodiguez pour savoir si votre apostolat est une réussite ou un échec. Voyez ce que notre société et la famille, l'âme de toute société, sont en train de devenir.

Peuple congolais, jetez un coup d'œil sur notre passé et vous vous rendrez compte qu'il est non de honte mais de dignité, de gloire et de solennité. Si nos ancêtres se sont sacrifiés pour nous léguer ce patrimoine, pourquoi alors notre génération, qui a su découvrir sa mission, voudrait-elle la trahir? Est-ce la débauche, le chômage, la mendicité, la trahison, les tueries que nous léguerons demain à nos enfants?

Comment est-il possible qu'après avoir combattu le pouvoir colonial, notre propre pouvoir puisse nous gouverner en tyran? Pour nous, l'Etat doit demeurer l'expression des intérêts de la masse. C'est pour cette raison que nous nous sommes décidés à combattre les dirigeants congolais qui cherchent à imposer à la masse une vie de souffrances et au Congo, l'empire du silence de la Pax Belgica. Le droit d'user de réflexion avant de prendre parti, que nous avons conquis par notre indépendance, s'oppose au dogme de l'autorité. D'ailleurs dans un pays sous-développé comme le nôtre a dit Frantz Fanon, l'important n'est pas que 200 ou 300 personnes conçoivent et décident mais l'ensemble, même au prix d'un temps double ou triple, comprenne et décide. C'est ainsi que notre action a jusqu'aujourd'hui été orientée vers l'information et l'éducation de l'opinion publique.

Les difficultés que nous rencontrerons pour faire admettre notre point de vue, pour le faire partager par les autres ne peuvent nous condamner, tel est le cas de certains citoyens, à la solitude intellectuelle étant donné que la lutte que nous menons est universelle.

Ce que le Parti National de la Convention du Peuple veut, c'est offrir la chance à tout le monde selon le principe «A chacun sa place selon ses capacités et ses mérites». Ce concept d'humanisme démocratique dont notre parti se réclame, n'est pas un concept statique. C'est un concept dynamique.

Ceci étant, il est évident que notre lutte pour une justice sociale ne peut s'allier paradoxalement à un tribalisme très souvent primitif. Mais quoique nos conceptions diffèrent des autres partis, Nous, Parti National de la Convention du Peuple, ne refuserons pas le dialogue avec les autres parce que l'expérience nous a prouvé que là où le dialogue s'interrompt, on constate vite la dégradation de l'homme et nos compatriotes du Kasai en ont fait la plus amère et dramatique expérience. Par le dialogue on

LES FORCES POLITIQUES

aboutit toujours à quelque chose de salubre et déjà, en ce qui nous concerne, quelque chose de salubre se dégage, c'est le souffle de la vérité, la revanche de la justice et du sens commun.

Que notre solidarité nous rende invincibles et nous conduise au triomphe et à la gloire.

Fait et lu à Léopoldville, le 1^{er} juin 1963.

(*La Voix du Tiers-Monde*, n° 7, 16 juin 1963).

4°) Le P.S.A.

Les deux tendances — aile Gizenga et aile Kamitatu — du Parti Solidaire Africain s'étaient éloignées l'une de l'autre dès 1961 (1). En février 1962, deux partis différents furent constitués. La création de la province du Kwilu (qui est la principale aire d'activité du P.S.A.) allait donner aux deux groupements l'occasion d'un rapprochement momentané.

En juin 1963, un congrès eut lieu à Kikwit, mais les gizengistes n'y participèrent pas. Le congrès de Kikwit fut en réalité un congrès du P.S.A.-Kamitatu.

Le congrès P.S.A.-Gizenga se tint fin mars à Léopoldville.

Le parti fut très actif sur le plan parlementaire et mena plusieurs campagnes pour la libération de M. Gizenga (2). À la fin septembre, le P.S.A.-G. se réfugia dans la clandestinité et plusieurs de ses leaders passèrent à Brazzaville.

Au Kwilu, le P.S.A.-Gizenga s'opposa de plus en plus aux institutions provinciales. Au cours de l'année 1963, il tenta d'essaimer dans diverses provinces. Mais après avoir épuisé les formes de lutte au niveau de l'assemblée provinciale, le P.S.A.-G., fut mobilisé par la rébellion ouverte des maquis organisés par Pierre Mulele, à la fois contre le gouvernement de Kikwit et celui de Léopoldville. A ce moment une partie de l'aile gizengiste du P.S.A., menée par Bernardin Mungul Diaka, rallia le P.D.C., se séparant de Mulele et du gouvernement Leta, dont deux de ses membres avaient été exclus.

Résolutions du P.S.A. (3)

Assemblée Générale du 30 mars au 2 avril 1963 (Extraits).

Résolution n° 1 relative à la politique nationale.

Dans le cadre de la politique nationale, le Parti Solidaire Africain s'engage en collaboration avec tous les autres Partis et Mouvements progressistes (nationalistes) :

- 1° à défendre jalousement l'indépendance nationale en combattant sans réserve toutes les formes de domination,
- 2° à veiller à garantir au peuple congolais la jouissance de ses libertés fondamentales

(1) Sur le P.S.A. en 1963, voir pp. 98-102 du *Dossier Documentaire* n° 1 et *Travaux Africains* du C.R.I.S.P., n°s 30 à 33 (1964).

(2) Cfr. Le chapitre sur « Le Parlement en 1963 ».

(3) Tendances P.S.A. - Gizenga.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- dans le plein exercice de ses droits démocratiques. Les Partis ou les hommes politiques devenus instruments des puissances étrangères seront impitoyablement combattus,
- 3° à convaincre les forces vives de la nation de la nécessité de la fusion de nos Partis dans un seul Parti fort et cohérent afin de lutter contre le tribalisme et le régionalisme,
 - 4° à lutter pour que l'intégration du Katanga au sein de la République soit sincère et effective par la présence constante de l'autorité centrale sur toute l'étendue de la province du Sud-Katanga,
 - 5° en ce qui concerne les problèmes des structures de la République, le Parti Solidaire Africain opte pour une constitution tenant compte des aspirations de la majorité de nos populations et garantissant réellement l'unité et l'intégrité de la République.

Résolution n° 2 relative à la politique internationale.

Sur le plan international, le Parti Solidaire Africain s'engage :

- 1° à l'application de la politique de non-alignement, politique qui consiste à axer toutes les activités de la République sur la base du respect de la souveraineté, de la volonté d'une collaboration loyale et de la recherche de l'amitié, de la fraternité et de la coopération dans les domaines économique et culturel avec tous les pays et tous les peuples du monde; en luttant contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, le Parti Solidaire Africain ne lutte pas contre un pays ni contre un peuple, mais il lutte contre les profiteurs et les soutiens conscients ou inconscients du régime d'exploitation et du néo-colonialisme qui menacent notre pays et retardent ainsi son progrès, (...)
- 3° le Parti Solidaire Africain réserve une place de choix à l'Afrique et contribuera efficacement à tout effort tendant à la réalisation de l'indépendance et de l'unité africaine. Il condamne d'ores et déjà toute tentative de diviser le monde africain sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit,
- 4° le Parti Solidaire Africain accorde en outre tout son soutien moral à tous les peuples africains qui luttent pour l'acquisition de leur indépendance,
- 5° dans ses rapports avec les Organisations Internationales, le Parti Solidaire Africain entend apporter une coopération effective pour la réalisation des objectifs consignés dans les chartes qui les régissent. Dans le cas précis de l'Organisation des Nations Unies au Congo, le Parti Solidaire Africain regrette l'attitude parfois partisane de cet organisme vis-à-vis des problèmes intéressant notre pays. C'est pourquoi l'O.N.U. au Congo se doit de définir clairement et d'une manière sans équivoque sa nouvelle politique congolaise.

Résolution n° 3 relative au congrès du parti et à la réunion des partis nationalistes.

(...) L'Assemblée du Parti Solidaire Africain recommande :

- a) la convocation d'un congrès au courant du mois d'avril/mai 1963 dans une localité à déterminer ultérieurement par le Comité Central;
- b) autorise le Comité Central à soutenir et à encourager toute initiative tendant à la fusion des Partis Nationalistes.

Résolution n° 4 relative aux élections législatives 1964.

(...) Considérant la gestion négative des hommes politiques actuellement au pouvoir depuis trois ans;

Attendu que ces hommes politiques se sont révélés incapables de trouver des solutions aux divers problèmes auxquels notre pays se voit confronté;

Attendu que l'incapacité de ces hommes politiques et les abus combien scandaleux

LES FORCES POLITIQUES

dont ils se sont rendus coupables, n'inspirent plus confiance auprès de la masse qui se débat dans les affres d'une misère imméritée;

Attendu que pour faire sortir notre pays de la situation chaotique dans laquelle des hommes politiques l'ont sciemment plongé et que pour faire renaître la confiance il y a nécessité absolue de renouveler les institutions politiques;

Attendu qu'il a été clairement démontré que la crise dont souffre cruellement notre pays est essentiellement une crise de régime;

L'Assemblée Générale du Parti Solidaire Africain, réunie ce jour, exige :

- a) que la première législature prenne régulièrement fin au courant de cette année, conformément aux stipulations de l'article 67 de la Loi Fondamentale qui fixe la durée minimum de la première législature à trois ans;
- b) que le Gouvernement dépose le plus tôt possible devant les Chambres Législatives, pour examen et adoption, un projet de loi réglementant les élections législatives en 1964;
- c) que le Parlement procède à la levée immédiate des mesures de restriction décrétées en matière de libertés politiques pour permettre l'organisation de la campagne électorale; (...)

Résolution n° 5 relative à l'affaire A. Gizenga.

(...) Le Parti Solidaire Africain décide : (...)

- d) d'adresser un appel à toutes les forces vives de la nation de se rallier autour du Parti Solidaire Africain et de l'action du Parlement pour condamner l'illégalité de l'arrestation et de la détention de M. Gizenga, Député National.

Résolution n° 6 relative au respect des autorités traditionnelles (chefs coutumiers).

(...) Le Parti Solidaire Africain, (...)

- 1° proclame le respect absolu et reconnaît la dignité des autorités traditionnelles, (...)

Résolution n° 7 relative à la situation économique.

(...) Le Parti Solidaire Africain luttera pour :

- a) qu'il soit établi une législation économique bien définie basée sur la justice et visant essentiellement à la libération économique de la nation afin d'assurer aux Congolais tous les bénéfices qui découlent d'une indépendance réelle;
- b) que la politique économique ainsi définie fasse l'objet d'un programme de réalisations comportant notamment la réforme agricole, le développement industriel et du commerce du type communautaire, par la création de coopératives de production, de vente et d'achat gérées par les nationaux eux-mêmes, et par l'installation d'une Société Nationale d'investissement pouvant accepter des placements privés et octroyer des crédits;
- c) que la politique économique de la République dans l'industrie et dans le commerce se réalise dans l'esprit de coopération et d'amitié avec toutes les nations sans exclusive, sur pied d'égalité;
- d) que soient créés des offices d'achat des matières précieuses.

Considérant en outre la hausse exagérée des prix dont les masses laborieuses souffrent actuellement des méfaits, le Parti Solidaire Africain réclame :

- a) un contrôle efficace des prix et l'application de sanctions sévères à l'égard des contrevenants,
- b) la création par l'Etat de magasins communautaires. (...)

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Résolution n° 8 relative à la situation de la classe ouvrière et des masses populaires en général.

(...) Le Parti Solidaire Africain, (...)

- conscient de son rôle d'avant-garde dans la lutte pour la reconnaissance des droits du peuple, combattra sans rémission la corruption, la concussion et toutes les formes tarées de l'exploitation. Il reconnaît aux ouvriers le droit de grève et s'élève avec véhémence contre toutes les menées dont le seul but est de broyer l'ouvrier sous les chaînes de l'exploitation. Il combattra sans relâche toute discrimination dans les emplois et l'écart scandaleux des salaires entre la classe au pouvoir et la masse. (...)

Résolution n° 10 relative à la situation des fonctionnaires.

(...) Le Parti Solidaire Africain,

- (...) Exige, dans l'immédiat, l'élaboration et l'adoption d'un statut des fonctionnaires.

Résolution n° 11 relative à la situation des milieux ruraux.

(...) Le Parti Solidaire Africain,

dont le but principal est d'aider les masses à relever leur niveau de vie, opte :

(...)

- b) pour l'amélioration de l'habitat par les méthodes de regroupement des villages,

Résolution n° 12 relative à l'enseignement.

(...) Le Parti Solidaire Africain,

- entend lutter contre toutes les séquelles d'un passé colonialiste dont le but était de maintenir les masses congolaises dans l'obscurantisme,
- continuera à œuvrer pour une réforme radicale de l'enseignement tant primaire, secondaire, qu'universitaire basée sur une école unique et démocratique,
- exige des autorités l'adoption de programmes répondant à nos nécessités locales et s'élève contre leur multiplicité et leur disparité.

Le Parti Solidaire Africain, soucieux de l'avenir de la génération naissante, luttera pour :

- (...) l'étatisation de tous les établissements d'enseignement supérieur.

Le Parti Solidaire Africain s'indigne devant les conditions de misère des enseignants congolais et leur relégation au profit d'une pléthore étrangère dont les qualifications sont parfois des plus douteuses. Il condamne avec véhémence l'atteinte à la souveraineté nationale caractérisée par l'imposition, dans le cadre de l'enseignement, de techniciens échappant au contrôle des autorités de la République. Il exige que soit respectée la parité des diplômes et qu'à diplôme égal soit affecté un salaire égal.

Considérant en outre que seule l'éducation de la masse peut assurer un renouveau de nos valeurs culturelles, le Parti Solidaire Africain s'engage résolument dans la lutte contre l'analphabétisme par l'ouverture de cours du soir gratuits pour adultes. (...)

Résolution n° 14 relative à la situation de la femme.

(...) Le Parti Solidaire Africain,

proclame et défend le droit de la femme congolaise à :

- participer aux décisions politiques, (...)

Résolution n° 15 relative aux finances.

(...) Le Parti Solidaire Africain :